

Paris, le 21 juillet 2022

RAPPORT DU SÉNAT SUR LES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES :

L'ADEPALE CONTINUE DE DEMANDER AUX DISTRIBUTEURS UNE JUSTE PRISE EN COMPTE DE LA HAUSSE DES MATIÈRES PREMIÈRES NON AGRICOLES

L'ADEPALE, qui représente les PME, PMI et ETI agro-alimentaires françaises, se félicite que ses arguments aient été entendus par la Commission des Affaires Économiques du Sénat. Le rapport sur l'inflation et les renégociations commerciales que la Commission sénatoriale vient de publier démontre le bien-fondé des demandes de revalorisation des prix de la part des entreprises dans un contexte de hausse généralisée de leurs coûts de production. Le rapport confirme ainsi que les entreprises agro-alimentaires ne sont pas à l'origine d'une inflation opportuniste dans les rayons !

Comme le soulignent les sénateurs, au-delà de la flambée des matières premières agricoles, elles subissent le poids grandissant de leurs coûts dits *industriels*. Les entreprises membres de l'ADEPALE estiment que ces coûts se sont envolés de +50 % pour l'acier, de + 20% pour les plastiques et de +22 % pour le transport.

Dans ce contexte et face à ces coûts réels, transformés en variables d'ajustement par les distributeurs pour fixer leurs tarifs, l'incertitude des entreprises françaises du secteur grandit : d'après le baromètre ADEPALE¹ de ce mois de juillet, les entreprises sont 54 % contre 23% un an plus tôt à exprimer de l'inquiétude ou de l'attentisme pour la suite de leurs activités et leur santé.

L'ADEPALE souligne également son incompréhension face au maintien injustifié des pénalités logistiques dont les entreprises sont victimes de la part des distributeurs. Selon son baromètre, 27 % des entreprises ont constaté une augmentation de leurs pénalités au cours du 2^e trimestre. Un phénomène également dénoncé dans le rapport des sénateurs.

L'ADEPALE estime urgent que les distributeurs prennent désormais en compte la réalité de la hausse des coûts de production non agricoles dans la revalorisation des prix ainsi que le contexte international dans l'application des pénalités. Les PME, PMI et ETI agro-alimentaires françaises ne peuvent pas continuer à supporter seules les hausses de coûts et les contraintes logistiques, sous peine de mettre en danger leur pérennité et leur capacité à contribuer à la souveraineté alimentaire française.

À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Élaborés)

¹ Baromètre de l'activité des entreprises membres de l'ADEPALE juillet 2022 - questionnaire entre le 20/06/2022 et le 06/07/2022.

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 1 570 établissements, principalement des TPE, PME et ETI au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de près de 16 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 120 000 salariés.

www.adepale.org

